
Communiqué de presse :

Concerne : Château de Koerich – Käercher Schlassfrënn

Dans le cadre des multiples communiqués de presse et articles tendancieux relatifs au Château de Koerich, mettant indûment en doute les compétences et l'intégrité des autorités communales de Koerich, le collège échevinal de la commune de Koerich aimerait apporter objectivement les précisions suivantes dans un débat devenu, à l'insu des autorités communales, sans raison particulière très émotionnel.

Or, dans les reproches multiples adressés aux autorités communales, seules les décisions suivantes sont de la compétence communale :

- Avant toute délivrance d'une autorisation de construire, le bourgmestre doit, de par la loi, s'assurer que la demande sollicitée est conforme au règlement des bâtisses communal, peu importe la qualité du requérant. Il n'est donc pas concevable que la commune traite des associations ou des services étatiques plus favorablement que les particuliers. L'inverse constituerait un abus de droit cherchant de son pareil. Comme pour la demande d'autorisation de réhabilitation du Château de Koerich il manquait de documents primordialement importants, la bourgmestre était tout simplement dans l'impossibilité de délivrer une autorisation de construire sans s'exposer à des sanctions par le tribunal administratif et surtout sans se mettre dans une situation plus qu'équivoque par rapports aux habitants de la commune qui doivent satisfaire à des obligations qui du coup ne seraient plus des obligations d'application pour des services étatiques.
- Considérant qu'il n'y a pas intérêt à entrer dans une polémique qui dépasse de toute évidence la demande d'autorisation dont a été saisie la Commune, il y a simplement lieu de constater ici que toute affirmation visant à reprocher aux autorités communales de se conformer à leur obligation de gestion en bon père de famille des affaires communales verse dans une méconnaissance fondamentale du fonctionnement des services communaux et des services étatiques.

Plus particulièrement, entre le 31 janvier 2014 (où a eu lieu une première réunion concernant le projet de réhabilitation du château, réunion lors de laquelle l'architecte en charge a présenté le dossier) jusqu'au 26 juin 2014, de multiples réunions et échanges de courriers ont eu lieu, notamment pour permettre à la commune de se prononcer sur le dossier en pleine connaissance de cause et surtout pour avoir un dossier complet par rapport au projet soumis et conforme à son règlement sur les bâtisses. D'un commun accord entre les parties concernées, une dernière réunion a d'ores et déjà été fixée le 30 juin dernier pour le 14 juillet prochain afin de finaliser le dossier.

Alors même que les Käercher Schlassfrënn se sentent traités de manière injuste, il incombe aux instances communales de certifier que le dossier concernant la réhabilitation du Château est traité de la même manière que les autres dossiers présentés à la commune. Il est cher au collège échevinal, et à la bourgmestre, de traiter tout le monde sur un pied de stricte égalité. Ceci peut déplaire, mais le traitement équitable de tous les habitants et associations de la commune dicte des prises de positions sans équivoque. Le recours à des articles de presse plus que tendancieux ne saurait changer la position de la commune. La loi est la loi pour tout le monde. Elle ne fait pas de différence en fonction de la qualité de celui qui en fait appel.

Par ailleurs, le collège échevinal prend acte que les Käercher Schlassfrënn ont décidé de ne pas organiser le Tempus Mediaevale cette année, décision qui est à l'évidence sans le moindre rapport avec les travaux en voie d'autorisation.